

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 juillet 2016 à 20h

Sous la présidence de M. RENGGLI Gérard, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal :, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme CUENIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, , Mme MONA Régine, Mme IFFENECKER Caroline, M. MONA Patrick, , M. RICHARD Olivier

Excusés: LIBIS Clément, Mme DURAND Marie-Michelle, M. HOENNER Joseph.

Absent: ---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'adjoint M. Renggli Gérard, invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice.

2. Commission d'appel d'offres pour l'aménagement de la rue de l'église :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de l'église, une commission communale est créée pour l'ouverture des plis du seul lot du marché des travaux de voirie de la rue de l'église avec Gérard Renggli, Nathalie Staechelin, Jean-Paul Simon, Caroline Iffenecker, Nathalie Cuenin, Joseph Hoenner. La commission se réunira autour de M. le maire le mardi 2 août 2016 à 18h en mairie.

Le CM donne délégation au maire pour signer le marché négocié avec l'entreprise la moins disante après ouverture des plis pour un coût maximal de 247 162.67 € HT.

3. Accueil de Loisirs sans hébergement : renouvellement de convention avec les Foyers-Clubs d'Alsace.

L'adjoint M. Renggli Gérard, remplaçant le maire absent, présente à l'ensemble du conseil municipal la nouvelle convention de l'accueil de loisirs sans hébergement géré par la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour l'année 2016/2017.

Le Conseil Municipal remarque une augmentation de la capacité d'accueil dans la structure. En conséquence, la logique de transport en bus devra être revue à la hausse. Cela engendrera des coûts de fonctionnement supplémentaires pour nos communes.

- VU la convention établie en date du 1^{er} septembre 2015 entre les maires des communes de BETTLACH, BIEDERTHAL, FISLIS, LINS DORF, OLTINGUE et WOLSCHWILLER et M. le Président de la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace et notamment son article 6 traitant de l'évolution des moyens mis à disposition par les communes ;

- CONSIDERANT qu'il y a lieu de maintenir l'attractivité grâce à cet accueil de loisirs sans hébergement sur notre territoire ;
 - CONSIDERANT les coûts de fonctionnement supplémentaires pour l'année 2016/2017 pour les communes de BETTLACH, BIEDERTHAL, FISLIS, LINSdorf, OLTINGUE et WOLSCHWILLER notamment par rapport au transport et au personnel ;
- Après avoir entendu, les explications de M. l'adjoint Renggli Gérard ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

1. d'approuver la nouvelle convention applicable à compter du 1^{er} septembre 2016 précisant les nouvelles modalités de fonctionnement notamment l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise en place de la nouvelle logique de transport ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des foyers-clubs d'Alsace.

4. Délégués au Syndicat périscolaire et scolaire Birsig de l'III à Oltingue:

VU la proposition de statuts modifiés du Syndicat Intercommunal Préscolaire et Scolaire « Birsig à l'III » (SIPSBI) intégrant la compétence de construction « pôle scolaire unique » ainsi que de ses annexes approuvé par délibération du CM de Fislis dans sa séance du 17 juin 2016

CONSIDERANT la nécessité de créer un « pôle scolaire unique » d'enseignement préscolaire et scolaire ainsi que des structures d'accueil périscolaire, afin de gérer au mieux ces compétences dévolues aux communes ;

Le conseil municipal, à l'unanimité DESIGNER Mme MONA Régine et Mme DURAND Marie-Michelle en tant que délégués pour représenter la commune de Fislis au sein du S.I.P.S.B.I.

5. Autorisation au maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réfection de certains trottoirs dans le village

Des travaux de réfection et mise aux normes des trottoirs sont programmés dans la rue des Seigneurs, dans le prolongement de la rue des Landes, dans la rue de Bouxwiller et dans la rue principale vers Oltingue

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil municipal décide de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de cette opération de réfection et mise aux normes des trottoirs en agglomération de Fislis et d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune

6. Acquisition de la parcelle privée Kleiss pour passage de réseau souterrain et passage piéton

L'adjoint M. Renggli Gérard, remplaçant le maire absent, rappelle la pose d'un réseau électrique souterrain pour l'alimentation de la station d'épuration sur la parcelle des époux Kleiss anciennement cadastrée section 2 parcelle 37.

VU que la mise en place d'une servitude liée au passage du réseau électrique souterrain fournit l'occasion de créer également un passage piéton reliant le lotissement de la rue des Prés et la rue de Bouxwiller

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt collectif de préserver un bon accès aux équipements électriques pour leur entretien (transformateur et conduites)

CONSIDERANT que la possibilité d'une liaison piétonne entre le lotissement et le centre village (école et mairie) facilite les déplacements doux.

L'adjoint invite le Conseil à délibérer sur l'opportunité de l'acquisition de la parcelle 287/37 d'une superficie de 50 m² appartenant aux époux Kleiss Frank et Alice domiciliés 8 rue de Bouxwiller 68480 Fislis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'acheter aux époux Kleiss Frank et Alice la parcelle cadastrée N°287/37 section 02 du village FISLIS, d'une surface de 50 m² pour une somme totale de 1000 €. (mille euros) soit 2000 €/l'are.

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'achat authentique par devant Maître Stehlin Michel à Hirsingue.

7. Réalisation de l'agenda d'accessibilité programmé avec un cabinet d'études :

Un diagnostic a été effectué en 2012 pour la commune de Fislis concernant les normes pour les handicapés. Un agenda d'accessibilité programmée » (Ad'Ap) doit cependant être élaboré pour établir la liste et le calendrier des travaux à réaliser. Le CM désigne Mme Staechelin Nathalie et Mme Cuenin Nathalie et M. Renggli Gérard pour établir cet AdAp à envoyer au Bureau Accessibilité & Qualité de la Construction de la DDT du Haut-Rhin. Il charge M. le maire de signer un contrat avec le cabinet d'études Quali Consult qui devra assister et préparer ce dossier pour un montant de 1350 € HT.

8. Divers

Présentation du SCoT (Schéma de Cohérence de Territoire) du Sundgau :

Depuis plusieurs années, le Pays du Sundgau travaille à l'élaboration de ce schéma (en abrégé = SCOT). Il sera le cadre à respecter par les différents documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et servira à orienter l'aménagement et le développement du Sundgau.

Avant l'enquête publique en automne, la population peut consulter l'ensemble des documents composant le SCOT, à savoir : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientation et d'objectif sur le site internet du Pays du Sundgau : <http://www.pays-sundgau.fr/arrete.htm>

Qualité de l'eau

Suite aux remarques de plusieurs personnes qui disent que l'on ne peut plus boire l'eau du robinet, le CM précise que les analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé, indiquent que l'eau est conforme aux exigences de qualité. Il semble que la teneur en chlore de l'eau présente des variations gênantes, alors que le réglage de l'installation reste le même. Pour éclaircir cette question, le CM décide de procéder à une analyse complémentaire en différents points du village.

Les résultats seront rendus publics.

Passage du géomètre du cadastre : Un avis d'affichage précise qu'un géomètre du cadastre passera dans le village le mardi 19 juillet 2016.

Débrousailluse : Le CM approuve l'achat d'une débrousailluse communale auprès de l'entreprise Walliser pour un montant de 1990 € TTC

Le prochain CM est fixé au vendredi 9 septembre 2016 à 20h00. La séance est close à 23 h.